Marie Moret à Charles Lemonnier, 23 février 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation1 p. (433r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Charles Lemonnier, 23 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45237

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction23 février 1888
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireLemonnier, Charles (1806-1891)
Lieu de destination1 bis, rue de Chaillot, Paris
Scripteur / ScriptriceInconnu

Description

RésuméMarie Moret informe Lemonnier que sa pétition sera présentée à la Société de paix du Familistère le mercredi 1er mars.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45237?context=pdf

Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

Mots-clés

Pétitions
Personnes citéesSociété de paix et d'arbitrage international du Familistère
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 24/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45237?context=pdf

Guise, Familistère
23 Février 1885.

Cher Monsieur Lemonnier,

En réponse à votre carte postale d'hier, je m'empresse de vous informer que c'est seulement mercredi prochain 1er Mars qu'aura lieu la réunion de notre société de la paix où l'on proposera la signature de votre pétition.

Aussitôt les signatures recueillies, j'aurai l'honneur de vous retourner les exemplaires de la pétition.

Veuillez agréer, Monsieur l'assurance de mon entière considération

Vve Godin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45237?context=pdf